

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-232

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance régulière tenue le 5 juillet 2004, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-232 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les normes d'implantation dans la zone Commerce C10-42* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce premier projet de règlement, le **mardi 27 juillet 2004, à 17 h, au bureau Accès Saint-Léonard situé au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement vise la zone Commerce C10-42.

Le plan ci-contre illustre la zone visée et ses zones contiguës.

Ce premier projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2004.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT,  
M<sup>e</sup> GUYLAINE CHAMPOUX**

